Andermatt Biocontrol

Biofeed Quality

Fortifiant à base d'algues

■ Généralités
Biofeed Quality contient des algues brunes (*Ascophyllum nodosum et Fucuc sp.*), de l'extrait de thym et des acides humiques et fulviques.
Biofeed Quality stimule la vitalité et la résistance naturelle des plantes et augmente leur métabolisme.

■ Domaine d'application
Arboriculture, cultures maraîchères, baies, grandes cultures et plantes ornementales.
Les traitements devraient idéalement avoir lieu tôt, peu après la levée ou après le départ en végétation pour les plantes pérennes.

Pulvérisation :
Pommes de terre, salades, légumes, arboriculture
2-3 l/ha (300 à 500 de bouillie)
2-4 applications à intervalle de 2 semaines

Pommes de terre
2-3 l/ha 2 semaines après la levée + 2 applications suplémentaires à intervalle de 14 jours.

Irrigation
Tomates/concombres/aubergines/baies
4-5 l/ha
Plusieurs applications à intervalle de 7 jours

Fraises
4 l/ha. 1er traitement avant plantation (év. par trempage) + 2 traitements supplémentaires à intervalle de 14 jours.
(ne pas utiliser de filtre bioactif ou à base de minéraux)

■ Délai d'attente
Pas de délai d'attente.

■ Miscibilité
En mélange avec d'autres engrais ou produits phytosanitaires, observer les recommandations relatives aux mélanges

■ Transport
Aucune prescription

■ Stockage
Se conserve au moins 3 ans, dans un local frais à l'abri du soleil.

■ Elimination
Produit: les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Emballages: les emballages vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

■ Responsabilité
Pour des dégâts aux cultures résultant d'une non-observation du mode d'emploi, Andermatt Biocontrol SA décline toutes responsabilités.

■ Premier secours
Après un contact avec la peau
Nettoyer les parties concernées avec de l'eau et du savon.
Après un contact avec les yeux
Rincer avec beaucoup d'eau jusqu'à la diminution de l'irritation (min. 10 minutes). Si l'irritation persiste ou qu'il reste des signes d'intoxication, demander un conseil médical.
Après ingestion
Rincer la bouche avec de l'eau. Si l'irritation persiste demander un conseil médical.

■ Avertissement
Ce produit risque, s'il n'est pas utilisé de manière appropriée, de porter atteinte à la fertilité du sol, à l'état des eaux et à l'air et de nuire à la qualité des plantes.
Il ne doit pas être appliqué ni dans les zones protégées selon le droit fédéral ou cantonal concernant la protection de la Nature (tant que les prescriptions ou conventions déterminantes n'indiquent autre chose), ni dans les roselières et les marais hors des zones protégées, ni dans les haies, les bosquets, les eaux superficielles et sur une bande de 3 m de large le long de ces trois éléments-ce, ainsi que dans la zone S1 (zone de captage) des zones de protection des eaux souterraines.